

Le 25 janvier 2021

Communiqué de presse

Dès 2013, les producteurs de bananes de Guadeloupe et de Martinique, réunis au sein de l'Union des groupements de producteurs de bananes - UGPBAN, se sont portés partie civile dans l'affaire de la Chlordécone.

A l'occasion de l'audience qui s'est tenue le mercredi 20 janvier, où il est apparu que les juges pourraient envisager de clore leur instruction par un non-lieu, le producteur qui représentait l'Ugpban à cette audience a manifesté fermement son opposition à cette issue.

Il a vigoureusement fait savoir la position des producteurs, qui est que la procédure doit se poursuivre.

Les producteurs partagent donc l'indignation qu'a soulevée l'annonce de cet éventuel non-lieu, ainsi que celle de la perte inacceptable de certains éléments de l'enquête.

Les producteurs de bananes ont, jusqu'en 1993, utilisé des produits phytosanitaires à base de Chlordécone, dans un cadre légal fixé par l'Etat. Il est certain que, si les producteurs de l'époque avaient su les conséquences attachées à l'utilisation de cette molécule, ils ne l'auraient pas employée.

Les producteurs d'aujourd'hui regrettent cette situation et comprennent l'émotion légitime qu'elle engendre dans la population.

Ils tiennent toutefois à souligner que l'utilisation de ce produit a cessé depuis près de 30 ans. L'essentiel des producteurs en activité, regroupés depuis 2003 au sein de l'Ugpban, n'a donc jamais manipulé de Chlordécone. La production de bananes a très profondément évolué depuis 1993, pour répondre désormais aux plus hauts standards environnementaux du monde.

Compte-tenu de l'importance de ce dossier, en Guadeloupe comme en Martinique, les producteurs appellent les autorités publiques à tout mettre en œuvre pour que la justice puisse continuer son travail de recherche active de la vérité.

Contact presse Martinique : 0596424344

Contact presse Guadeloupe: 0590992961